	Présidence :			
Groupe "Les Verts"				
	Renens			
Consuma Canialista				
Groupe Socialiste				
	MUNICIPALITÉ			
	PREAVIS N° 95-2016			
	AU CONSEIL COMMUNAL			
Groupe PLR				
•				
	Paudex-Bruyère – Collecteurs d'eaux usées et			
	d'eaux claires (EU + EC)			
Groupe "Fourmi Rouge"				
	Date proposée pour la séance de la Commission :			
	Mardi 22 mars 2016, à 18h30			
	Au Samilaa Cultura lauraasa Smart			
	Au Service Culture-Jeunesse-Sport			
Groupo UDC				
Groupe UDC				
	7 mars 2016			

PREAVIS Nº 95-2016

Paudex - Bruyère - Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires (EU+EC)

Renens, le 7 mars 2016

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La irection Urbanisme-Travaux propose d'avancer l'étude de la mise en séparatif de l'avenue de Paudex et du chemin de la Bruyère prévue au plan des investissements 2015-2019 sous le compte n° 3861.5010.115 – Paudex–Bruyère – collecteurs EU+EC. Elle est avancée en fonction des disponibilités et d'un lissage des investissements à faire dans l'attente du permis de construire du tram.

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal les travaux de mise en séparatif des collecteurs communaux prévus entre le ruisseau de Broye, sur le chemin de la Bruyère, et l'avenue des Paudex. Ils permettront de demander la mise en séparatif de 6 bâtiments locatifs situés dans le secteur des futurs travaux. A l'avenue des Paudex, le service des eaux de la Ville de Lausanne changera également sa conduite existante. Le Chauffage à distance (CAD) participera également à ces travaux pour l'extension de son réseau. D'autres synergies seront également réalisées, telles que la pose de tubes pour le Service Intercommunal de l'Electricité (SIE) et la mise en conformité de l'éclairage public, sur un secteur dont les ampoules sont à vapeur de mercure.

Ces travaux sont prévus dans le concept et avant-projet du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et font partie des mesures de mise en séparatif du réseau communal.

La Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991, ainsi que le Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27 avril 1995, qui précise à son article 4 que les eaux claires ne doivent pas parvenir à la station d'épuration, ancrent l'obligation de mise en séparatif des eaux claires et usées.

Table des matières

1.	Historique	2
2.	Buts du projet	2
	Descriptif du projet	
4.	Devis général des travaux	3
5.	Planning	4
	Incidences financières	
7.	Conclusions	5

1. Historique

Le secteur du chemin de la Bruyère, du chemin de Bourg-Dessus et de l'avenue des Paudex est actuellement en système unitaire, ce qui signifie que les eaux claires (pluie) et les eaux usées sont mélangées et dirigées vers la station d'épuration pour y être traitées. Ce processus surcharge le système, en cas d'orages notamment, et cette quantité d'eau supplémentaire se déverse dans le ruisseau de Broye par un déversoir d'orage.

Le PGEE a permis de mettre en évidence les dysfonctionnements connus du réseau communal. En ce qui concerne le collecteur unitaire existant qui date des années 1960, il sera remplacé par un nouveau collecteur.

Le bureau d'ingénieurs mandaté, après un appel d'offres qui a eu lieu en avril 2015, est chargé de l'étude et du suivi de la réalisation des nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires, objets de ce préavis.

2. Buts du projet

Afin de réaliser le système séparatif de ce secteur de rues, de nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires doivent être construits.

La réalisation de ces travaux permettra de raccorder les eaux usées et les eaux claires provenant des bâtiments situés de part et d'autre du chemin de la Bruyère, du chemin de Bourg-Dessus et de l'avenue des Paudex, permettant ainsi la mise en conformité du système séparatif communal et des propriétés privées telles que le prévoit le Règlement communal sur l'évacuation des eaux.

Chaque propriétaire riverain sera contacté dans le cadre de ces travaux de manière à ce qu'il se détermine sur l'opportunité d'effectuer la mise en séparatif de sa propriété à la suite des ouvrages communaux ou dans le délai de deux ans imparti dès la réalisation des collecteurs.

A l'avenue des Paudex et au chemin de Bourg-Dessus, les luminaires (sources lumineuses à vapeur de mercure) seront mis aux normes, les coûts de cette réfection sont pris en charge dans le cadre du préavis n° 67-2015, voté en mai 2015, concernant l'assainissement des lampes à vapeur de mercure.

Ces travaux impliquent de fait aussi un changement des câbles d'alimentation. L'intégration du changement des luminaires pour tout ce tronçon permet à la Commune de bénéficier de prix compétitifs par rapport aux volumes des travaux.

3. Descriptif du projet

- Fouille en tranchée d'une profondeur allant jusqu'à 5.00 mètres pour une longueur de 430 mètres environ.
- Collecteur d'eaux usées composé de tuyaux PVC de Ø 315 mm sur une longueur d'environ 430 m', avec un enrobage béton de type SIA profil 4.
- Collecteur d'eaux claires composé de tuyaux PVC de Ø 400 et 500 mm sur une longueur d'environ 400 m', avec un enrobage béton de type SIA profil 4.
- Création des chambres de visite au droit des changements de pente, de diamètre ou de direction des collecteurs.
- Remplacement des luminaires existants et de leur alimentation au chemin de Bourg-Dessus et à l'avenue des Paudex, non compris dans les coûts ci-dessous.
- · Réfection des chaussées.
- En parallèle des travaux communaux, pose d'une conduite d'eau potable, du chauffage à distance (CAD) et de tubes pour le SIE; ces travaux sont à la charge des services respectifs.

4. Devis général des travaux

Le devis général des travaux de génie civil est basé sur la moyenne des trois entreprises les mieux classées après contrôle de la rentrée des soumissions qui a eu lieu le 10 février 2016 au Centre Technique Communal.

Travaux

Montant total des travaux TTC		CHF ===:	1'841'400 ======		
Sous-total HT TVA 8 % (arrondi)		CHF CHF	1'705'000 136'400		
	Contrôles par caméra (estimatif) Divers et imprévus (env. 8%)	CHF CHF	5'000 127'000		
Divers					
	Honoraires d'ingénieurs (étude) Honoraires d'ingénieurs (contrôles séparatif) Honoraires d'ingénieurs (réalisation)	CHF CHF CHF	27'000 10'000 36'000		
Honoraires					
•	Génie civil	CHF	1'500'000		

5. Planning

La construction de ces collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires est prévue en fonction de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, du délai de recours et du temps nécessaire aux adjudications. Les travaux débuteront dans le courant du mois de mai 2016, pour une durée d'environ 12 mois.

6. Incidences financières

Dépenses déjà engagées

A ce jour, des dépenses pour des frais études (mandats d'ingénieurs) ont déjà été engagées pour un montant total de CHF 13'765 HT. Ces dépenses font partie intégrante du total des coûts figurant sous la rubrique "Dépenses d'investissement".

Ces montants ont été financés dans le cadre du préavis n° 1, point 4 "Le conseil communal accorde à la Municipalité une autorisation générale pour ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.- au maximum par cas". Ils ont été enregistrés dans le compte d'attente d'investissement n° 3861.5010.115 (compte de bilan n° 9140.115) "Préavis 1/Paudex-Bruyère – collecteurs EU+EC".

Dépenses d'investissement

Comme décrit au chapitre 4 "Devis général des travaux", le montant des travaux pour la construction de collecteurs EU/EC dans le secteur "Paudex-Bruyère" se monte à CHF 1'841'400.- TTC.

Plan des investissements

Le montant relatif à la construction de collecteurs EU/EC (dans le secteur) "Paudex-Bruyère" figure au plan des investissements (2015-2019), adopté par la Municipalité le 9 octobre 2015, comme suit : Section 3861 Réseau égouts et épuration, Paudex-Bruyère – collecteurs EU+EC (P1): CHF 1'035'000.-, n° 3861 5010 115.

Le montant que prévoyait le PGEE date de 2011 (+/- 20 %). Lors de l'étude du projet, il s'est avéré notamment nécessaire d'y inclure les luminaires, les contrôles des séparatifs par caméra, la longueur plus importante des tronçons et la remise à niveau de la chaussée qui n'étaient pas inclus dans le projet de 2011.

Coût du capital

L'amortissement de la dépense sera fait en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte n° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux". Par conséquent, aucun coût du capital n'est engendré par cette dépense.

Comptes de fonctionnement

La construction du collecteur d'eaux usées et la réhabilitation du collecteur d'eaux claires dans le secteur "Paudex-Bruyère" n'entraîne pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement.

7. Conclusions

Les travaux présentés font partie de la mise aux normes du réseau des canalisations communales, dans le cadre fixé par le PGEE.

La Municipalité estime dès lors que ces travaux sont indispensables à l'assainissement du réseau d'épuration, garant de l'état sanitaire des cours d'eau et du lac dans lesquels les conduites se déversent.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N°95-2016 de la Municipalité du 7 mars 2016,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux de pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans le secteur "Paudex-Bruyère".
- 2. **Alloue** à cet effet à la Municipalité un crédit de **CHF 1'841'400.- TTC**.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte n° 3861.5010.115 "Paudex-Bruyère – collecteurs EU+EC".

Cette dépense sera amortie, en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte n° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 mars 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique : Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (LS) Nicolas Servageon

Annexe: 1 plan de situation

Membres de la Municipalité concernés : - Mme Tinetta Maystre

- M. Jean-François Clément

